

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD332 Connaissance du milieu professionnel 4			
Code	ECAE3B02AD332	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Claire-Hélène MOREAU (claire-helene.moreau@helha.be) Christelle DANCSA (christelle.danrsa@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement pédagogique de la formation. Elle permettra de sensibiliser les étudiants aux compétences et capacités nécessaires à l'exercice de la fonction d'assistant(e) de direction.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Appliquer les règles et les bonnes pratiques en matière de savoir-vivre, de discrétion, d'amabilité, de confidentialité
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.3 Préparer et présenter oralement des exposés
 - 2.6 Diffuser de l'information au sein de l'équipe
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit
 - 3.4 Connaître et utiliser les règles budgétaires, juridiques et comptables liées à une activité
 - 3.5 Respecter les codes liés à la culture, aux activités et aux stratégies des milieux professionnels
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation
 - 4.2 Appliquer les façons de procéder au secteur d'activité
 - 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations

Acquis d'apprentissage visés

- Reconnaître et déjouer dans une dictée les difficultés orthographiques et grammaticales ;
- Faire preuve d'une aisance stylistique grâce aux procédés de style ;
- Résumer et/ou synthétiser à partir d'une prise de notes et/ou de documents écrits ;
- Face à des situations-problèmes de communication orale (narration, description, argumentation, discours,

débat...), les consignes lui étant précisées :

- o d'utiliser des techniques de communication afin de prendre conscience de sa propre image et de la manière dont elle est perçue,
- o de faire passer un message efficacement,
- o d'adopter un comportement en phase avec son discours,
- o de capter l'attention en jouant sur la voix, de valoriser le fond du message à transmettre,
- o d'intégrer des supports visuels dans sa présentation,
- o de répéter son discours efficacement, enfin de gérer son trac avant et pendant son intervention,
- Aborder les réalités de la vie active par la préparation aux différentes étapes de sélection :
- o Pouvoir repérer une offre d'emploi en adéquation avec son profil
- o Rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation
- o Mise en situation fictive d'un entretien d'embauche
- Expliquer les principes généraux du droit public
- Développer son sens de l'analyse et son esprit critique face aux diverses sources juridiques mises à sa disposition
- . Définir, analyser et expliquer de manière précise les différents aspects de la politique économique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECAE3B02AD332A Compléments de droit 30 h / 2 C

ECAE3B02AD332B Compléments d'économie 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAE3B02AD332A Compléments de droit 20

ECAE3B02AD332B Compléments d'économie 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

- 1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- 2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- 3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le

Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Compléments de droit			
Code	3_ECAE3B02AD332A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christelle DANCSA (christelle.dancka@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement pédagogique de la formation. Plusieurs aspects théoriques, liés au Droit, y seront envisagés afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage juridique en familiarisant l'étudiant avec la terminologie, dans le cadre de leurs réceptions scientifique et pratique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant devra être capable :

- de mener, par équipe de travail, une recherche de nature juridique et de la présenter de manière structurée dans un dossier écrit,
- de développer son sens de l'analyse et son esprit critique face aux diverses sources juridiques,
- d'expliquer les principes généraux du droit public,
- d'identifier les différents niveaux de pouvoirs et décrire les structures socio-politiques de la Belgique,
- d'interpréter l'actualité belge et européenne et l'aborder avec un regard critique et réflexif, en la replaçant dans un contexte historique, culturel et économique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1830, NAISSANCE D'UN ÉTAT

Les sources du droit

Le territoire et ses divisions

Les trois pouvoirs

Les institutions fédérées

Les élections et les partis politiques.

L'Europe

Démarches d'apprentissage

- Approche par projets
 - Travail de groupes
- 4 fiches seront déposées sur connected, celles-ci comprenant les points précis de matière à travailler, et par

là la structure et table des matières du dossier. Le professeur sera durant l'ensemble des heures de cours disponible en classe pour répondre à toutes les questions.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Guidance permanente du professeur lors des séances
- Aide personnalisée en fonction des demandes
- Echanges avec le professeur et les autres élèves
- Travail réalisé en grande partie en classe si les étudiants le souhaitent
- Fiches remises aux dates butoirs et corrigées au fur et à mesure. Réalisation simplifiée du dossier final.
- Examen personnalisé (en fonction de chaque dossier)

Ouvrages de référence

- Ouvrages bloqués en bibliothèque

Supports

- Fiches de travail avec structure complète et précise
- Directives du cours
- Bibliographie complète

4. Modalités d'évaluation

Principe

- **Note du dossier (50%)**

Les fiches seront évaluées ainsi que le dossier final comme suit :

Fiche 1 - /60

Fiche 2 - /30

Fiches 3 - /50

Fiches 4 - /40

Forme Dossier - /20

Soit au total sur 200 points

- **Note Examen écrit (50%)**

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap	50				
Période d'évaluation	Exe	50			Exe	100

Rap = Rapport(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

- L'examen sera spécifique pour chaque groupe et portera uniquement sur le dossier du groupe.

· Condition pour présenter l'examen écrit :

- avoir déposé un dossier complet. La non- présentation d'une partie (fiche) (par absence ou par non-remise), voire du dossier, entraînera l'invalidation de l'évaluation qui résultera en un PP au bulletin. (Pas Présenté)

- les étudiants qui n'ont pas participé à l'élaboration du dossier groupe ne pourront pas passer l'examen écrit. Il en résultera un PP (Pas Présenté) au bulletin. Ceci est valable pour toutes les sessions d'examen (Q1 et Q3)

- Exception : l'étudiant sous Certificat Médical durant la réalisation du dossier aura un examen écrit qui portera sur toute la matière contenue dans les fiches de travail. Les questions seront élaborées librement par le professeur.

Se référer également au paragraphe "Dispositions complémentaires" de l'UE.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Compléments d'économie			
Code	3_ECAE3B02AD332B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire-Hélène MOREAU (claire-helene.moreau@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de la dimension pédagogique de la formation. Poursuite de plusieurs aspects théoriques liés à l'économie afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage économique en familiarisant l'étudiant avec la terminologie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'AA, l'étudiant devra être capable de :

- de définir, analyser et expliquer de manière précise les différents aspects de la politique économique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La politique économique (politique monétaire, budgétaire, etc).
Actualité économique.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral illustré de nombreux exemples de l'actualité.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions réponses.

Ouvrages de référence

de Wasseige, Y. (2005), Comprendre l'économie politique, Couleur livres
Jacquemin, A., Tulkens, H. (1993), Principes d'économie politique, De Boeck Université, 2è édition
Jaumotte, C. (2002), Faits et mécanismes économiques, Notes de cours, FUNDP
Pandolfi, E., Thoumin-Berthaud, S. (2010), Principes Fondamentaux de l'économie et de la gestion, Hachette Education
Sloman, J. (2006), Principes d'économie, Pearson Education, 6e édition

Supports

Syllabus lacunaire.

Notes de cours

Articles d'actualité économie placés sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation de l'étudiant lors d'un **examen écrit** en janvier portant sur la **matière vue au cours du quadrimestre**.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Se référer aux dispositions complémentaires de l'UE.

De plus, en cas de présentation d'un certificat médical pendant les délais, l'étudiant pourra représenter son examen à condition que ce soit possible de le replacer dans la session en question.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).